

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 JANVIER 2021 A 20 HEURES 30

DATE DE CONVOCATION : 12/01/2021.

PRESENTS : Mmes Valérie VIGIER, Valérie NAU, Isabelle GENSOU, Béatrice SARTRON, Carine MALAPEYRE, Annabelle GROMENIL
Mrs Éric CHOLLET GABARD, Robert BOURSEAU, Louis DUCARRE
Nicolas LACROIX, Jean-Marc ROBERT, Daniel CAPY.

ABSENTS EXCUSES : Mme Christine LAVIDALIE, M. Marc BOULOUX, M. Christophe COTTIN a donné procuration à Mme Valérie VIGIER,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle GENSOU.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal n'a pas été signé à l'unanimité. Mrs Jean-Marc ROBERT et Daniel CAPY indiquent que dans l'article 5-Avancement de grade, il n'est pas indiqué la raison de l'abstention de 5 conseillers.

Le compte rendu sera modifié, les conseillers devront passer à la Mairie pour le signer.

1. ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Mme Valérie VIGIER propose les orientations budgétaires suivantes pour l'année 2021 :

- Logements : Evaluation 75 000€, comprenant :
 - Les travaux d'accès PMR de la Mairie (terrasse et remplacement des portes)
 - Entretien, mise aux normes des logements. 2 logements entièrement à refaire (ancien presbytère), 1 logement infecté par les termites, 5 salles de bain à refaire, 4 à remettre en état.
 - Garderie scolaire : Suppression d'une fenêtre, remplacement par une porte avec volet roulant.

Mr Eric CHOLLET GABARD précise que ce montant ne représente pas la totalité des travaux qu'il estime à environ 150 000€. Que certains sont urgents à faire. Certains logements sont très abîmés.

- Cour de l'école : Le budget de la réfection de la cour de l'école représente environ entre 75 et 100 000€, nous n'avons pas encore reçu le devis définitif.
- Equipements des services techniques : Estimé entre 13 000.00 et 30 000€ : achat d'un chargeur avec godet et pales.
- Zone de sports : Le budget global représente environ 150 000€. Il a été décidé de faire ces travaux en 2 tranches. Budget 2021 : 75 000€ comprenant : le terrassement du terrain dans sa totalité, la réhabilitation du tennis et le City Park.

A ce sujet, Mr Jean-Marc ROBERT préférerait prioriser la réfection des logements à la place de la construction de la zone de sports.

- Restaurant Scolaire : Achat d'une autolaveuse, budget 3 000€

Pas d'abstention pour les propositions d'orientation budgétaire.

2. PARTICIPATION BUDGETAIRE DU SIRP

Mme Valérie VIGIER explique que le SIRP est en déficit.

Le budget de fonctionnement à augmenter, la masse salariale étant la plus importante (contrats aidés supprimés, heures de travail supplémentaires, achat de tablette pour le pointage des enfants à la garderie...).

Le budget alloué par année est de 51 000€ pour les 2 écoles. Le SIRP est actuellement déficitaire de 3 000€

Il est demandé une participation financière de 4 000€ par commune.

Participation votée à l'unanimité, pas d'abstention.

Cependant, il serait intéressant d'effectuer une étude d'impact du SIRP à Périssac (avantages/inconvénients).

Faire une projection sur 2 à 3 ans sur le nombre d'enfants scolarisés et étudier l'intérêt éducatif et financier pour la commune.

3. SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Mme Valérie VIGIER propose d'augmenter le montant alloué aux Associations de 153€ à 160€.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

Sauf pour le tennis, le foot, le rugby et l'école de musique qui eux ont 300€ de subvention.

- Pour le Comité des Fêtes (festivité à Périssac), la somme allouée est de 500€. Ce montant est exceptionnel pour cette année, pour le démarrage du Comité.

Proposition validée pour ces derniers, à l'unanimité.

- Mme Valérie VIGIER propose d'allouer également 500€ à l'ARIEP, qui participe grandement aux festivités du 15 Août.

Mr Jean-Marc ROBERT s'y oppose, indiquant que l'ARIEP doit présenter un projet concret dans le cadre de ses activités. L'ARIEP aura donc la somme de 300€ de subvention.

4. DEVIS SOGEDO

Mme Valérie VIGIER présente un devis SOGEDO pour le remplacement obligatoire de la borne incendie au lieu-dit « Grand Lesnier », montant 2 464.04€ TTC.

Le devis est validé à l'unanimité.

Cependant, Mr Nicolas LACROIX soulève le problème de réseau, qui ne peut pas être utilisé à son maximum.

Il serait intéressant de solliciter les pompiers, la SOGEDO, le Syndicat des eaux, afin d'obtenir des explications sur le problème de pression d'eau.

Il est rappelé que l'entretien du réseau d'eau coûte 1 258.99€ par an à la commune.

Mr Eric CHOLLET GABARD et Louis DUCARRE s'occupent de rechercher les textes réglementaires.

5. COUPURE NOCTURNE ECLAIRAGE PUBLIC

Mme Valérie VIGIER propose la possibilité d'éteindre ou de baisser la luminosité la nuit l'éclairage public dans l'idée de faire quelques économies et d'un point de vue écologique.

Mr Eric CHOLLET GABARD nous explique que dans tous les cas, l'énergie non consommée part à la terre, donc perdue.

Il existe un risque de délinquance si la commune n'est pas éclairée.

Nous devons mener une étude pour une baisse d'intensité la nuit, entre 23H et 6H du matin.

Dans le lotissement « Jean Roux », il manque de l'éclairage, ainsi qu'à l'arrêt de bus « Sidi Brahim ».

Mme Valérie VIGIER reçoit vendredi 29 Janvier un représentant du SDEEG, et demandera le coût de l'installation de deux lampadaires sur ces 2 sites.

.../...

6. RENOMMER L'ECOLE DE PERISSAC

Mme Valérie VIGIER propose de renommer l'école de Périssac, lors de son inauguration, l'école « JEAN-PIERRE BARET ».

Mr BARET, ancien Maire de Périssac, est à l'initiative de ce projet. De plus, il a été Maire de la commune durant 45 ans.

Dans un premier temps, il est souhaitable de demander à Mr BARET, son autorisation.

Le Conseil Municipal n'est pas contre, mais attend l'accord de Mr BARET.

La proposition n'est donc pas validée.

7. QUESTIONS DIVERSES

- Mme Valérie VIGIER présente deux devis pour l'achat de tables et chaises pour l'école (pour les petits : 30 chaises et 5 tables, pour les plus grands : 44 chaises et 7 tables).

- Devis ADEQUAT : 6 930.96 € TTC
- Devis SEMIO : 7 632.67 € TTC

Le devis ADEQUAT est retenu.

- L'ensemble du Conseil Municipal souhaite connaître le budget global de la commune de façon simplifiée (subventions, encaissements loyers, dépenses en cours et à venir...). Ce budget sera étudié en mars 2021.

- Suivi COVID 19 : Mmes Valérie NAU et Isabelle GENSOU expliquent leur travail au sein du CCAS. Une liste précise des + de 75 ans a été établie (il manque encore quelques numéros de téléphone).

Chaque personne a été contactée pour savoir si elle souhaitait se faire vacciner. Une aide à l'inscription leur a été proposée sur internet. Le numéro dédié ne fonctionne pas.

Environ une vingtaine de personnes est intéressée.

Un message a été transmis via Panneapocket pour inviter les personnes à s'enregistrer le samedi matin à la bibliothèque.

Les centres de vaccination sont saturés, pour le moment, pas de dates possibles de vaccinations à Libourne.

Valérie NAU et Isabelle GENSOU se connectent tous les jours pour essayer d'obtenir des places.

- Urbanisme : Louis DUCARRE explique l'avancée de la Commission :
 - RV avec un cabinet d'architecture urbain pour étudier l'attractivité de la commune et son orientation.
 - L'amélioration de place des commerces, stratégie à adopter, l'impact des commerces dans la commune.
 - Le rattachement de certains lotissements à la commune, pour l'entretien des voiries.
 - L'étude à mener pour interdire le passage des Poids Lourds dans Périssac

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Les Conseillers

Le Maire,
V. VIGIER

